

SMTC

tisséo

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 10 Février 2016

7 - RESSOURCES HUMAINES ET PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION

7.3 - Poste de Responsable Innovation, Partenariat et Territoires H/F

Direction Stratégie Mobilités – Direction Générale des Services

Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux/attachés territoriaux

L'an deux mille seize, le dix février à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LAGLEIZE, LATTES, TRAUTMANN, MME TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

M. CHOLLET, MME MARTI, M. MOUDENC.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etait présent :

M. LERY.

Absent-Excusé :

M. BACOU.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait présente :

MME ROUCHON.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. SUAUD.

Syndicat Mixte des Transports en Commun

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 - 31011 Toulouse CEDEX 6

Tél : 05 67 77 80 80 - Fax : 05 67 77 80 01

N° SIRET : 25310098600046

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de la mise en place de la feuille de route du SMTC, le SMTC a souhaité se doter d'un service « Innovation, Partenariat et Territoires » dont les missions sont structurées autour de 3 axes :

- **Innovation** : Cet axe doit permettre de proposer et mettre en œuvre des dispositifs innovants permettant de bonifier les projets du SMTC (4G dans le Métro, pôles d'échange connectés, applications mobiles dédiées, covoiturage ...). Il doit permettre également la recherche des meilleurs outils d'assemblage, de production et processus en lien avec la DGS (supports CS, bureaux, CODIR, fiches de synthèse projets, bilan annuel, structuration informatique en lien avec le service informatique ...),
- **Partenariat** : En continuité de la mission Europe, cet axe doit permettre de soutenir les différents projets du SMTC dans une recherche d'optimisation des leviers financiers possibles (Europe, appels à projet, subventions ...), des leviers fiscaux et fonciers (ex : lien avec EPFL) mais également des liens avec les outils et procédures d'urbanisme facilitant la mise en œuvre des projets d'infrastructure (emplacements réservés servitudes d'attente, ...). Cet axe peut intégrer la recherche du montage le plus efficient pour la réalisation du projet Toulouse Aérospace Express (MOP, Contrat de Partenariat, structure Ad hoc ...),
- **Territoires** : Cet axe doit permettre d'instaurer un dialogue entre stratégie globale et actions locales. Il s'agira tout d'abord d'initier un « dialogue métropolitain » sur des enjeux mobilités et projets communs, dans le cadre de la future Région (Toulouse Montpellier voire Bordeaux), et dans le cadre de l'association France Urbaine. Il s'agira également de mieux « territorialiser » certaines actions auprès des collectivités membres afin d'instaurer un dialogue constructif entre stratégie globale, tableau de bord de réalisation, enjeux financiers du SMTC (et des partenaires) et réponse la mieux adaptée aux besoins des territoires. Cet axe de travail comporte une dimension cartographique essentielle, en lien avec l'équipe « SIG Ressources » du SMTC mais également avec les autres partenaires notamment l'AUAT.

La création de ce service nécessite une adaptation de l'organisation des services, adaptation validée en comité technique du 8 décembre dernier, ainsi que la création d'un poste de responsable de service.

Ces principales missions porteront sur :

- . Un appui direct auprès de la Direction Générale des Services.
- . Une animation du programme d'activités SMTC Tisséo.
- . Un appui, une expertise auprès des directeurs et chefs de projet dans une logique d'offre de services.

Ce poste est rattaché à la Direction Stratégie Mobilités - Direction Générale des Services.

Ce poste ne figurant pas au tableau des effectifs, il est donc nécessaire de le créer et d'inscrire la dépense au budget du SMTC.

Afin de pourvoir ce poste, il convient de lancer une procédure de recrutement (Cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux et attachés territoriaux).

Une publicité informant la vacance de cet emploi sera effectuée auprès du Centre de Gestion de la Haute-Garonne.

Ce poste à temps complet répond à un besoin permanent.

Dans le cas où aucune candidature de fonctionnaire ne serait acceptable et ne pourrait donc être retenue, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle (article 3-3 deuxième alinéa).

La rémunération brute annuelle sera calculée par référence au traitement indiciaire afférent au grade d'ingénieur ou attaché.

L'échelon de recrutement dans le grade sera déterminé en fonction de l'expérience professionnelle par application du barème suivant :

- de 3 à 6 ans d'expérience : 4^{ème} ou 5^{ème} échelon du grade d'ingénieur ou attaché
- plus de 6 ans d'expérience : A partir du 6^{ème} échelon du grade d'ingénieur ou attaché ou 5^{ème} échelon du grade d'ingénieur principal ou attaché principal.

L'agent bénéficiera du régime indemnitaire relevant de filière technique ou bien administrative ainsi que des avantages acquis par l'ensemble du personnel.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de créer ce poste et d'autoriser le Président du SMTC à lancer la procédure de recrutement et à le pourvoir selon les modalités ci-dessus exposées.

* *
*

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : DECIDE de créer un poste de Responsable service Innovation, Partenariat et Territoires H/F relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ou attachés territoriaux.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à lancer la procédure de recrutement et à pourvoir le poste de Responsable service Innovation, Partenariat et Territoires H/F sur les bases sus-indiquées.

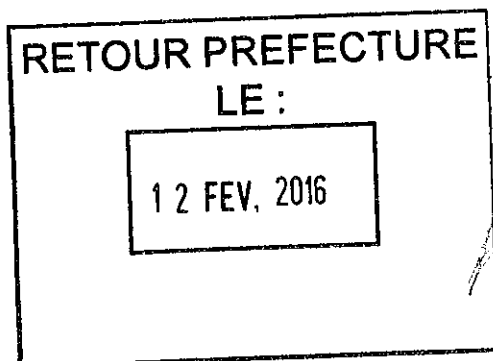
ARTICLE 3 : DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget du SMTC.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de la légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



[Signature]
Jean-Michel LATTES